

**Service Départemental d'Incendie
et de Secours du Jura**

Le Préfet du Jura,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

ARRÊTÉ N° A 2018 - 428

OBJET : Arrêté fixant la liste d'aptitude opérationnelle des personnels de l'unité mobile d'interventions contre les risques chimiques et biologiques du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes aux sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 juin 2013 relatif aux activités pouvant être exercées par les sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté n° A 2015-441 du 16 mars 2015 portant règlement intérieur consolidé du SDIS du Jura, modifié par les arrêtés n° A 2016-414 du 7 mars 2016, n° A 2016-931 du 1^{er} juillet 2016, n° A 2017-48 du 10 janvier 2017 et n° A 2017-892 du 28 juillet 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° A 2015-1505 du 31 décembre 2015 portant nouveau règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Jura, modifié et consolidé par l'arrêté n° A 2017-1043 du 11 septembre 2017 ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°39-2018-01-22-003, A 2018-82 bis, du 22 janvier 2018 portant délégation de signature de Monsieur le Préfet du Jura à Monsieur le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont satisfait au contrôle médical et aux activités de maintien des acquis ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura,

ARRÊTE :

Article 1 A compter de ce jour, la liste d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers spécialisés en risques chimiques et biologiques du Service Départemental d'Incendie et de Secours est fixée comme suit :

Article 2 Le personnel suivant peut occuper l'emploi de Conseiller Technique :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Colonel Hors Classe	Hervé	JACQUIN	DD SIS

Article 3 Les personnels suivants peuvent occuper l'emploi de Chef de Cellule Mobile d'Intervention Chimique :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Colonel	Didier	EISENBARTH	DD SIS
Commandant	Damien	FREDY	DD SIS
Commandant	Philippe	MOUREAU	DD SIS
Commandant	Thibault	NIDERLENDER	DD SIS
Commandant	Christophe	ROUCOULE	DD SIS
Capitaine	Julien	VIUO	DD SIS
Lieutenant	Vincent	DAVIOT	DD SIS

Article 4 Les personnels suivants peuvent occuper l'emploi de Chef d'équipe d'intervention chimique :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Capitaine	Jérôme	GUYON	DOLE
Lieutenant	Christophe	BRUEY	DOLE
Lieutenant	Hervé	GROS	LONS-LE-SAUNIER
Lieutenant	Yannick	RUPANI	CHAMPAGNOLE
Lieutenant	Martial	VANNIER	DOLE
Adjudant-chef	Gérald	AZZI	LONS-LE-SAUNIER
Adjudant-chef	Lionel	AMIOT	LONS-LE-SAUNIER
Adjudant-chef	Jean-Michel	BLATEYRON	DOLE
Adjudant-chef	Hervé	BULLY	LONS-LE-SAUNIER
Adjudant-chef	David	FERRINI	DOLE
Adjudant-chef	Aurore	GELEY	DD SIS
Adjudant-chef	Jérôme	GUYON	LONS-LE-SAUNIER
Adjudant-chef	Lionel	MOUGIN	DOLE
Adjudant-chef	Franck	PROST	DOLE
Adjudant-chef	Vincent	ROLET	LONS-LE-SAUNIER
Adjudant	Christophe	BIGUEUR	DOLE
Adjudant	Nicolas	BOURBON	SAINT-CLAUDE
Adjudant	Sylvie	MAUBLANC	DD SIS
Adjudant	Jean-Paul	PICARD	DOLE
Adjudant	Jean-Michel	REYBIER	SAINT-CLAUDE
Adjudant	Thierry	TISSOT	DD SIS
Sergent-chef	David	AYMARD	DOLE
Sergent-chef	Ferjeux	BUNOD	LONS-LE-SAUNIER
Sergent-chef	Vincent	CHARRIERE	LONS-LE-SAUNIER
Sergent-chef	Pierre	LAURIOT	LONS-LE-SAUNIER
Sergent-chef	Arnaud	MAGGIOTTO	DOLE
Sergent-chef	Alexandre	RAGOT	DOLE
Sergent-chef	Franck	TOULLIER	LONS-LE-SAUNIER
Sergent-chef	Fabien	VINCENT	LONS-LE-SAUNIER
Sergent-chef	Frédéric	WAUQUIER	DD SIS

Article 5

Les personnels suivants peuvent occuper l'emploi de Chef d'équipe de reconnaissance chimique :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Capitaine	Michel	LADANT	DOLE
Lieutenant	Stéphane	SAUCE	DOLE
Adjudant-chef	Patrick	BAYARD	DD SIS
Sergent-chef	Cyril	LECOINTE	DOLE
Sergent	Stéphane	PARIS	DD SIS
Sergent	Guillaume	ROMAND	DOLE
Caporal-chef	Alexandre	VANNIER	DOLE
Caporal	Laure	CRETIN	DOLE

Article 6

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et participer aux actions et missions spécifiques en fonction du référentiel risques chimiques et biologiques ;

Article 7

Le Capitaine Julien VIOU fait fonction de conseiller technique départemental du DD SIS pour les risques chimiques et biologiques ;

Article 8

L'arrêté préfectoral n° 2016 – 303 du 11 février 2016 fixant la liste annuelle d'aptitude opérationnelle des personnels de la Cellule Mobile d'Intervention Chimique du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura est abrogé ;

Article 9

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Besançon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de ses notifications et publications ;

Article 10

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS.

Fait à Montmorot, le 17 JUIL. 2018

Le Préfet,


Richard VIGNON